**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton publie une évaluation portant sur l'hébergement d'urgence et consolide son dispositif

Sur demande du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR) a évalué le dispositif d'hébergement d'urgence actuel dans le canton de Vaud. L'étude, publiée aujourd'hui, identifie des points forts tels que la gratuité, l'accès inconditionnel, la diversité de l'offre et les initiatives permettant aux personnes concernées de sortir de l'urgence. Elle émet aussi des recommandations, auxquelles le Canton et le Conseil de politique sociale (CPS) répondent par plusieurs mesures concrètes.

Le Canton de Vaud dispose aujourd'hui de plusieurs dispositifs pour garantir le droit à un logement d'urgence approprié. La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du DSAS coordonne les soutiens s'adressant aux personnes avec un statut légal. En cas de difficultés, les bénéficiaires du revenu d'insertion peuvent être logés provisoirement et accompagnés dans leurs recherches pour trouver un nouveau logement fixe ou de transition. Les personnes qui ne font pas recours à l'aide sociale peuvent trouver refuge et passer la nuit dans l'un des sept hébergements d'urgence existants sur le territoire vaudois. Quant aux personnes sans statut de séjour légal, elles peuvent être hébergées dans des logements généralement collectifs. Cette offre d'aide d'urgence spécifique est gérée par le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), à travers l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

Une offre large et des publics hétérogènes

Ces différents dispositifs sont influencés par une multitude de variables, et leur offre doit être adaptée régulièrement. Pour disposer d'une analyse approfondie sur le fonctionnement du dispositif d'hébergement d'urgence en particulier, le DSAS a mandaté la HETS-FR pour effectuer une analyse indépendante. Il a été demandé de préciser le profil des sans-abris dans le canton, d'étudier l'articulation entre les hébergements d'urgence vaudois et les prestations sociosanitaires, d'évaluer le nombre de places et de réaliser une comparaison plus globale avec sept autres cantons.

Le rapport, rendu public ce jour, souligne la grande hétérogénéité des publics cibles :

des personnes de passage, des personnes qui ont droit à des prestations sociales, des travailleurs et travailleuses aux revenus modestes, des seniors et des personnes en situation d'addiction ou atteintes dans leur santé. La majorité des usagers sont des hommes, âgés de 30 à 49 ans et sans formation au-delà de l'éducation élémentaire. L'étude montre que le sans-abrisme ne peut pas être associé à un seul type de bénéficiaire, mais touche différentes populations vulnérables ayant chacune des besoins spécifiques.

Des recommandations dans la ligne des derniers développements

En analysant les structures actuelles dans le canton de Vaud, le rapport constate la diversité de l'offre grâce à l'existence de plusieurs projets pilotes proposant plus qu'un accueil de nuit. Il s'agit par exemple d'hébergements de transition avec accompagnement social, développés ces dernières années. En comparant les dispositifs de sept cantons, notamment leur nombre de places, l'étude note que le Canton de Vaud a proposé un nombre de lits globalement supérieur aux autres cantons durant l'hiver 2022-2023 (après Genève et avant Zurich).

A la demande du DSAS, les chercheuses de l'HETS-FR ont aussi émis des recommandations. « Cette étude conséquente et complète fournit une base solide pour pouvoir consolider le dispositif cantonal d'hébergement d'urgence tout en tenant compte des différents besoins rencontrés sur le terrain », relève Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS. « Le Conseil de politique sociale a pris connaissance du rapport et s'engage pour des mesures en réponse aux recommandations formulées », souligne Laurent Wehrli, Président du CPS. C'est cet organisme qui, par la loi, octroie les subventions aux organismes actifs sur le terrain dans ce domaine.

Plusieurs mesures, dont l'annualisation des places hivernales

Dès 2024, plusieurs mesures seront mises en place pour améliorer la qualité du dispositif d'hébergement d'urgence. La volonté exprimée par le Canton et le CPS est de sortir de la logique saisonnière et d'annualiser le nombre de places hivernales. Ce changement permettra de stabiliser l'offre à l'année et de se rapprocher d'un équilibre entre demande et offre. Le coût de cette mesure se monte à près de 775'000 francs. Il est également prévu de renforcer l'accompagnement social en journée afin de pouvoir mieux orienter les personnes concernées vers des soutiens permettant de les sortir de la situation d'urgence. Les modalités précises sont encore à discuter avec les partenaires du DSAS. Par ailleurs, plusieurs projets pilotes déjà en cours vont déjà dans ce sens. Ils sont segmentés, comme le rapport le préconise, en fonction des différents publics et proposent différents types d'hébergement de transition avec accompagnement social pour des familles et des femmes à Nyon, Lausanne et Renens. Les éléments qui, selon le rapport, fonctionnent bien (l'accès gratuit et inconditionnel, une offre de structures d'accueil diversifiée) seront maintenus.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 14 décembre 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, medias.sgdsas(at)vd.ch
Laurent Wehrli, président du Conseil de politique sociale
DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale

TÉLÉCHARGEMENT(S)